



**CONCOURS EXTERNES OUVERTS PAR ARRETE N°26/364/DBA DU
29 JUILLET 2026 POUR LE RECRUTEMENT DE GARDIENS DES CADRES
D'EMPLOIS DES PERSONNELS DE LA FILIERE SECURITE DES COMMUNES DE
NOUVELLE-CALEDONIE ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS AU TITRE
DE L'ANNEE 2026**

INFORMATIONS GENERALES

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les concours externes sont ouverts aux candidats :

- titulaires du brevet des collèges ou du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ou supérieur,
- âgés de 18 ans au moins au cours de l'année civile du concours et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier 2026.

Les conditions d'aptitude physique requises pour le recrutement des gardiens de police municipale sont fixées par la délibération n°15 du 21 décembre 1995 modifiée. **Il est demandé aux candidats d'en prendre entièrement connaissance.**

Il serait souhaitable que les candidats s'assurent auprès d'un médecin qu'ils justifient des conditions d'aptitude exigées. Dans le cas contraire, le candidat ne pourra être recruté dans le corps des gardiens de la filière sécurité même s'il a subi avec succès les épreuves du concours.

Par ailleurs, il sera demandé aux candidats de fournir au moment de l'inscription au concours : un certificat médical attestant de leur aptitude à présenter les épreuves physiques et sportives du concours **(page 8)**.

2 CONCOURS - LEQUEL CHOISIR ?

Le 1^{er} concours est ouvert aux citoyens de la Nouvelle- Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie au 11 septembre 2026 (date de clôture des inscriptions) (page 3).

Le 2nd concours est ouvert à tous (page 5).

Les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes résidents en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 10 ans peuvent se présenter aux 2 concours.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1° En déposant un dossier d'inscription au service des ressources humaines et de la rémunération de la Ville de Dumbéa – 1^{er} étage, bureau n°205 - de l'Hôtel de Ville situé 66 avenue de la Vallée Koutio, Dumbéa – aux horaires suivants :

- Du lundi au jeudi : de 12h30 à 15h00,
- Le vendredi : de 12h30 à 14h00.

2° En envoyant votre dossier d'inscription par voie postale au service des ressources humaines et de la rémunération de la Ville de Dumbéa - Hôtel de Ville de Dumbéa, 66 avenue de la Vallée Koutio, 98835 DUMBEA (le cachet de la poste fera foi).

AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2026 à 14H00

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU AU SRHR DE LA MAIRIE DE DUMBEA DANS LES
DELAIS IMPARTIS SERA REFUSÉ

GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE, C'EST QUOI ?

Les gardiens de police municipale sont chargés avec les autres services concernés de garantir le bon ordre, la tranquillité et la salubrité publique.

Ils exercent leurs fonctions, exclusivement sur le territoire de la commune dont ils dépendent.

Ils rendent compte à leur supérieur hiérarchique de tous crimes, délits et contraventions dont ils ont connaissance. Ils constatent les infractions aux lois pénales et aux textes en vigueur pour lesquels ils ont compétence et ont obtenu mission, et recueillent tous les renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions.

LES EPREUVES (1^{er} et 2nd CONCOURS)

Le programme du concours externe d'accès au cadre d'emploi des gardiens de la police municipale comprend des épreuves d'admissibilité, des épreuves d'admission et des épreuves facultatives.

⇒ **Délibération n°12 du 21 décembre 1995**

A – Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1°) La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un évènement survenu dans un lieu public

(durée : 1H30 ; coefficient : 3)

2°) La réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte (durée : 1H00 ; coefficient : 2)

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves facultatives et d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

B – Les épreuves d'admission comprennent :

1°) Un entretien avec le jury portant sur le fonctionnement général des institutions publiques et sur la motivation du candidat pour occuper un emploi de gardien de la police municipale (durée 20 minutes ; coefficient : 2)

2°) Des épreuves physiques (coefficient : 2)

- une épreuve de course à pied (course en ligne : 1000 mètres pour les hommes, 600 mètres pour les femmes),

- une épreuve de natation (50 mètres nage libre).

C – Les épreuves facultatives comprennent (à préciser obligatoirement lors de l'inscription – 1 seul choix possible) :

1°) Une épreuve écrite portant sur l'organisation administrative et politique du territoire (durée : 1H00, coefficient : 1) ;

2°) Une interrogation orale dans une des langues étrangères suivantes : anglais, espagnol, allemand, japonais (préparation : 10 minutes, durée : 15 minutes, coefficient : 1) ;

3°) Une épreuve écrite de langue régionale mélanésienne comportant la traduction d'un texte. Les candidats auront le choix entre l'une des langues admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement supérieur du second degré (Aijïë, Drehu, Nengoné, Païci, ...) (durée : 1H00, coefficient : 1).

Chaque épreuve est notée sur 20, chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5/20 dans l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Le nombre total de points pour être déclaré admissible est fixé à 50 points.

Pour être déclaré admis, le candidat devra comptabiliser un total d'au moins 90 points.

Des annales sont disponibles sur le site : <https://www.noumea.nc/noumea-pratique/mairie-recrute/concours-examens-professionnels>

DATES PREVISIONNELLES DES EPREUVES et NOMBRE DE POSTES

Epreuves d'admissibilité : 1^{ère} quinzaine d'octobre 2026

Epreuves facultatives : 2^{ème} quinzaine de novembre 2026

Epreuve d'admission : 1^{ère} quinzaine de décembre 2026 pour les épreuves sportives et courant janvier 2027 pour les oraux d'admission

Ce calendrier peut être soumis à modification. Il est donc important d'indiquer vos coordonnées exactes afin que vous puissiez être prévenu(e) des éventuelles modifications de dates.

Les épreuves du 1^{er} et 2nd concours ne se dérouleront pas simultanément.

Nombre de postes ouverts : 15 en liste principale et 15 en liste complémentaire.

S'agissant d'un concours intercommunal, les lauréats seront répartis sur les communes de Dumbéa et du Mont-Dore.

INSCRIPTION AU 1^{er} CONCOURS EXTERNE

OUVERT AUX CITOYENS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE ET AUX PERSONNES JUSTIFIANT DE PLUS DE 10 ANS DE RESIDENCE CONTINUS EN NOUVELLE-CALEDONIE

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 11 SEPTEMBRE 2026 – 14H00

LES PIECES A FOURNIR

Liste des pièces générales :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé (page 4). *Une attention toute particulière doit être apportée dans la rédaction de cet imprimé (écriture lisible, nom en capital d'imprimerie – **merci d'indiquer l'adresse mail du candidat** car ce mode de communication sera privilégié) ;*
- Une photocopie d'une pièce d'identité ou passeport (en cours de validité) ;
- Une photocopie du diplôme exigé ;
- Un curriculum vitae ;
- Pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans : une photocopie de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- Le certificat médical établi par un médecin signifiant l'aptitude aux épreuves sportives (p.8) ;
- Reçu attestant du paiement d'un droit d'inscription fixé à 1.300 FCFP à régler auprès de la Régie de la Ville de Dumbéa située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. **LES TIMBRES CONCOURS NE SONT PAS ACCEPTES.**

Pour justifier de la citoyenneté calédonienne (voir en page 7) :

- Photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
- Ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original.

Pour justifier des 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie (voir en page 7) :

- Photocopie des quittances de loyer,
- Ou photocopie des attestations de logement,
- Ou photocopie des certificats de scolarité,
- Ou photocopie des avis d'imposition,
- Ou photocopie des attestations de travail ou d'attestation de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale, etc...).

Pour les candidats mariés ou unis par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie (voir page 7).



1^{er} CONCOURS EXTERNE

OUVERT PAR ARRETE N° 26/364/DBA DU 29 JUILLET 2026 POUR LE RECRUTEMENT DE GARDIENS DES CADRES D'EMPLOIS DES PERSONNELS DE LA FILIERE SECURITE DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS

AU TITRE DE L'ANNEE 2026

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – 1^{ER} CONCOURS

☐ M. ☐ Mme

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Tél/Mob :

E-mail :

Mode de communication et d'envoi des convocations privilégié – écrire lisiblement

Adresse :

N°..... Rue :

Code postal:..... Commune :

B.P. :

Code postal :

Commune:.....

CHOIX DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : (1 seul choix possible)

☐ Aucune

☐ Organisation administrative et politique du territoire

☐ Langues régionales (écrit) : ☐ Aije ☐ Drehu ☐ Païci ☐ Nengone

☐ Langues étrangères (oral) : ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Allemand ☐ Japonais

JE SOUSSIGNE(E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé,
- remplir les conditions réglementaires d'âge, de diplôme et d'aptitude physique,
- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,
- être de nationalité française,
- être informé(e) qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Ville de Dumbéa, cette dernière n'engage pas sa responsabilité.

J'autorise la Ville de Dumbéa à transmettre mon CV aux employeurs publics en cas de réussite au concours.

Je déclare être conscient(e) que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours.

Ayant pris connaissance de l'intégralité du dossier, je sollicite mon inscription à ce concours.

Date et signature du candidat :

RECEPISSE D'INSCRIPTION

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRÉSENTATION DU PRÉSENT RECEPISSE

1^{er} concours EXTERNE ouvert à compter du 17 août 2026 – Gardiens de la filière sécurité des communes de Nouvelle-Calédonie

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non-réception de celle-ci 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec le SRHR de la Mairie de Dumbéa – Tél : 41.43.30 – Horaires : 7h30-15h30 (14h30 le vendredi)

Visa SRHR – VDBéa

INSCRIPTION AU 2nd CONCOURS EXTERNE

OUVERT À TOUS

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 11 SEPTEMBRE 2026 – 14H00

LES PIECES A FOURNIR

Liste des pièces générales :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé (page 6). *Une attention toute particulière doit être apportée dans la rédaction de cet imprimé (écriture lisible, nom en capital d'imprimerie – **merci d'indiquer l'adresse mail du candidat** car ce mode de communication sera privilégié) ;*
- Une photocopie d'une pièce d'identité ou passeport (en cours de validité) ;
- Une photocopie du diplôme exigé ;
- Un curriculum vitae ;
- Pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans : une photocopie de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- Le certificat médical établi par un médecin signifiant l'aptitude aux épreuves sportives (p.8) ;
- Reçu attestant du paiement d'un droit d'inscription fixé à 1.300 FCFP à régler auprès de la Régie de la Ville de Dumbéa située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. **LES TIMBRES CONCOURS NE SONT PAS ACCEPTES.**



2nd CONCOURS EXTERNE

OUVERT PAR ARRETE N°26/364/DBA DU

29 JUILLET 2026 POUR LE RECRUTEMENT DE GARDIENS DES CADRES
D'EMPLOIS DES PERSONNELS DE LA FILIERE SECURITE DES COMMUNES DE
NOUVELLE-CALEDONIE ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS

AU TITRE DE L'ANNEE 2026

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – 2nd CONCOURS

☐ M. ☐ Mme

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Tél/Mob :

E-mail :

Mode de communication et d'envoi des convocations privilégié – écrire lisiblement

Adresse :

N°..... Rue :

Code postal:..... Commune :

B.P. :

Code postal :

Commune:.....

CHOIX DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : (1 seul choix possible)

☐ Aucune

☐ Organisation administrative et politique du territoire

☐ Langues régionales (écrit) : ☐ Aije ☐ Drehu ☐ Païci ☐ Nengone

☐ Langues étrangères (oral) : ☐ Anglais ☐ Espagnol ☐ Allemand ☐ Japonais

JE SOUSSIGNE(E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé,
- remplir les conditions réglementaires d'âge, de diplôme et d'aptitude physique,
- jouir de mes droits civiques, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale inscrite au bulletin n°2 de mon casier judiciaire et ne pas être, à ce jour, sous le coup d'une procédure judiciaire,
- être de nationalité française,
- être informé(e) qu'en cas d'accident survenant au cours d'une épreuve organisée par la Ville de Dumbéa, cette dernière n'engage pas sa responsabilité.

J'autorise la Ville de Dumbéa à transmettre mon CV aux employeurs publics en cas de réussite au concours.

Je déclare être conscient(e) que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours.

Ayant pris connaissance de l'intégralité du dossier, je sollicite mon inscription à ce concours.

Date et signature du candidat :

RECEPISSE D'INSCRIPTION

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

2nd concours EXTERNE ouvert à compter du 17 août 2026 – Gardiens de la filière sécurité des communes de Nouvelle-Calédonie

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non-réception de celle-ci 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec le SRHR de la Mairie de Dumbéa – Tél : 41.43.30 – Horaires : 7h30-15h30 (14h30 le vendredi)

Visa SRHR – VDBéa

COMMENT JUSTIFIER DE SA CITOYENNETE CALEDONIENNE OU DE SA DUREE DE RESIDENCE EN NOUVELLE-CALEDONIE ?

LA CITOYENNETE CALEDONIENNE

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'originale qui vous sera rendue au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

OU

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'originale qui vous sera rendue au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit(e) en tant qu'électeur(ice).

LA DUREE DE RESIDENCE

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

Pour l'inscription au 1^{er} concours, la date de clôture des inscriptions étant fixée au 11 septembre 2026 et la durée de résidence pour se présenter au concours étant de 10 ans, **vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue allant du 11 septembre 2016 au 11 septembre 2026 inclus.**

Pour justifier de votre durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie, vous avez la possibilité de fournir la photocopie d'une des pièces suivantes :

- quittances de loyers ;
- attestations de logement ;
- certificats de scolarité ;
- avis d'imposition ;
- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).

Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée.

A SAVOIR :

- Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire. Un justificatif devra être fourni pour ces absences (certificat, attestation, etc.).
- Les candidats mariés ou unis par un pacte civil de solidarité depuis au moins 2 ans et résidents ensemble en Nouvelle-Calédonie verront leur durée de résidence en Nouvelle-Calédonie assimilée à :
 - ▶ 10 ans de résidence lorsque le conjoint ou le partenaire est citoyen de la Nouvelle-Calédonie,
 - ▶ celle de leur conjoint ou partenaire.

Pour justifier du fait que vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, ou l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ;
- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ;
- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

CONCOURS DE GARDIENS DE POLICE MUNICIPALE

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE AUX EPREUVES SPORTIVES D'ADMISSION

Les candidats sont invités à consulter un médecin susceptible de compléter le certificat médical ci-dessous.

Je soussigné(e) docteur (nom, prénom) _____

Certifie avoir examiné :

NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Candidat(e) au concours d'accès au cadre d'emplois des gardiens.

En conséquence, l'intéressé(e) est déclaré(e)⁽¹⁾ ☐ APTE ☐ INAPTE
au passage des épreuves sportives du concours (2)

Fait à

Le,

Signature et cachet du médecin

(1) Cocher la case correspondante – un seul choix possible

(2) Les épreuves sportives sont les suivantes :

- **Natation : 50 mètres nage libre,**
- **Course en ligne : 1000 mètres pour les hommes, 600 mètres pour les femmes.**